

DECLARATION DE M. BELAÏD ABDESSELAM

Ministre de l'Industrie et de l'Énergie *

EL MOUDJAHID : Monsieur le Ministre, quelle est votre appréciation de la Conférence de Téhéran et de ses résultats et dans quel cadre s'insère l'action de l'Algérie au sein de l'OPEP ?

REPONSE : Pour apprécier les résultats de Téhéran, il faut, si vous le voulez, situer notre action, au sein de l'OPEP, dans le cadre de la stratégie algérienne. Cette dernière ne vise pas à obtenir de l'OPEP tous les résultats qu'elle estime devoir obtenir. Par contre l'Algérie, au même titre du reste que tous les autres pays membres, pense que son action au sein de l'OPEP ainsi que l'action de l'OPEP proprement dite, peuvent aider à créer, sur la scène pétrolière mondiale, un climat favorable à la réussite de ses propres revendications. En ce sens que, dans la mesure où l'on peut faire évoluer le monde pétrolier, on peut arriver à battre en brèche les positions des trusts pétroliers et à faire admettre un certain nombre d'idées nouvelles ; ceci ne peut que contribuer à créer un contexte général favorable aux positions de l'Algérie. C'est donc sous cet angle-là qu'il faut analyser et apprécier tous les résultats de Téhéran. L'action de l'Algérie, comme vous le savez, se caractérise par la poursuite d'un certain nombre d'objectifs. Parmi ces objectifs, il y a l'aménagement de la fiscalité, ce qui veut dire : relèvement du taux de prélèvement sur les bénéfices des sociétés, redressement du prix qui sert d'assiette au calcul de l'impôt, amélioration également des autres dispositions fiscales, celles qui concernent notamment la bonification de certains facteurs afférents à la qualité, que ce soit la densité, l'absence de soufre ou bien d'autres aspects du même problème, enfin, une meilleure valorisation des avantages découlant du transport.

L'Algérie a visé à obtenir, de ce point de vue là, des résultats conformes à ce qu'elle estime devoir être la rémunération de son pétrole. Mais, en plus de cela, l'Algérie a d'autres objectifs. Parmi ces objectifs et en s'en tenant aux plus importants, on peut citer la poursuite de l'effort de recherche pour maintenir et développer les réserves. Là, il convient de préciser que le souci de l'Algérie, ce n'est pas simplement de maintenir les réserves, mais c'est aussi de viser à les augmenter. Maintenir les réserves, cela veut dire remplacer le volume qui sort par des quantités nouvellement mises à jour. Développer les réserves, cela signifie qu'en plus des quantités destinées à remplacer celles qui ont été extraites, il faut découvrir des quantités supplémentaires de manière à augmenter le tonnage disponible et à porter

* Journal El Moudjahid, 23 février 1971.

toujours plus haut le niveau des réserves qui constituent le potentiel de production du pays. Cela, d'abord parce que, d'un point de vue général, la dynamique du développement veut que l'accumulation économique ne se fige pas sur un palier stationnaire, car le développement implique la poursuite d'une certaine croissance qu'il faut soutenir, sinon l'économie recule et l'on aboutit ainsi à une véritable régression. Une économie qui ne croît pas est une économie qui régresse. C'est là, un principe général ; ce qui signifie, par conséquent, que les sociétés qui refusent de poursuivre l'effort de prospection ou qui prétendent garder le pouvoir de demeurer seules habilitées à en apprécier l'opportunité ou le niveau, visent à condamner le pays où elles opèrent à prendre la voie inexorable de l'appauvrissement ou à laisser entre les mains de ces sociétés le levier qui détermine les ressources sur lesquelles repose l'avenir économique de ce pays.,

Du reste, cette notion de la croissance économique d'un pays qui repose essentiellement sur le renforcement des sources d'accumulation, ne se limite pas forcément à l'augmentation du potentiel de la production pétrolière ; elle peut très bien s'étendre à d'autres domaines et consister à remplacer le pétrole en tant que source d'accumulation par la création de nouveaux moyens de production destinés à générer les revenus que fournissent aujourd'hui les hydrocarbures ; où, l'idée d'amener peut-être un jour les sociétés à réinvestir dans d'autres secteurs celui du pétrole pour les obliger à jouer pleinement et convenablement le rôle d'agents économiques qu'elles tiennent dans le pays.

Ensuite, et pour en rester toujours à l'énoncé des raisons qui incitent l'Algérie et qui devraient, en général, inciter tous les pays producteurs, à veiller au maintien et à l'accroissement de leur potentiel de production, il y a lieu de tenir compte de ce que la croissance de la demande de produits pétroliers en perpétuelle progression appelle une croissance de la production pétrolière. On s'aperçoit ainsi, de même que pour les besoins de la croissance du pays producteur, la nécessité de donner satisfaction à la demande qui augmente sans cesse elle aussi la mise à jour de réserves toujours plus grandes.

A ce propos et pour illustrer l'importance que les Etats modernes attachent à ce problème, faut-il souligner que, pour avoir dans une année et pour la première fois dans leur histoire, consommé plus de gaz qu'ils n'en ont découvert, les USA considèrent que leur économie énergétique est entrée dans un état de crise grave et que cette crise constitue, pour leur gouvernement, un problème national de première importance.

Voilà pourquoi l'Algérie considère que la poursuite ou, le cas échéant, l'intensification des efforts de prospection et, par voie de conséquence, le réinvestissement sur place d'une partie des fonds que les sociétés étrangères retirent de l'exploitation de nos richesses en hydrocarbures, constituent une pièce maîtresse de tout accord valable avec les sociétés pétrolières étrangères. Comme on le sait, les sociétés avec lesquelles nous ne sommes pas arrivés à nous entendre sur les conditions dans lesquelles cette prospection devrait se poursuivre, ont

été nationalisées. Car, ce serait méconnaître nos intérêts les plus vitaux et renier nos options fondamentales en matière de développement, que de continuer à laisser exploiter nos ressources pétrolières par des sociétés qui, par ailleurs, prétendraient ne pas être concernées par la croissance de notre économie et déclareraient ne pas se sentir solidaires du sort de notre peuple, affichant ainsi une indifférence totale à l'égard de l'avenir de notre pays. Avec de telles sociétés, nous pouvons, comme nous l'avons fait déjà avec certaines sociétés qui ont été nationalisées, conclure des arrangements commerciaux aussi larges que possibles pour leur vendre ou leur acheter, mais on ne peut concevoir que le maintien de la coopération avec elles sur la base de l'exploitation de nos ressources naturelles, soit autre chose qu'une couverture donnée à la poursuite du processus de drainage de nos richesses au profit des économies qui nous sont étrangères.

Enfin, troisième et important objectif de l'Algérie, un objectif majeur que le Président Boumediène a défini et proclamé avec tant de force : le contrôle des activités pétrolières. Il s'agit pratiquement de l'extension, au secteur pétrolier, de l'un des principes résultant de l'orientation socialiste de l'Algérie. Ce principe fait que l'intervention du capital étranger, quand elle est tolérée pour des raisons spécifiques au pétrole ou à un secteur déterminé de l'économie, doit se faire dans un cadre où l'activité de ce capital est engagée dans une opération où le capital national est présent, c'est-à-dire là où une entreprise nationale est associée et assume la direction des opérations.

EL MOUDJAHID : Monsieur le Ministre, il y a, au sein de l'OPEP, des pays géographiquement placés dans des situations différentes mais également des pays qui ont des régimes politiques différents, des organisations économiques différentes et des degrés d'évolution inégaux. Comment, de ce fait, tous les pays producteurs ont-ils pu faire converger leurs efforts dans une action concrète qui s'est révélée, malgré tout, payante ?

REPONSE : La démarche de l'Algérie, dans l'approche de ce problème, consiste à trouver, au sein de l'OPEP, ce qui présente un caractère commun à l'ensemble ou à la majorité des pays membres. Il s'agit de trouver un terrain sur lequel tout le monde puisse se rassembler et qui permette de réunir les conditions nécessaires à la définition d'un programme minimum comportant un certain nombre d'objectifs répondant aux aspirations de tous les pays, quelles que soient les différences ou les divergences qui peuvent exister entre eux. Et, à l'évidence, il apparaît que ce terrain, dans les circonstances actuelles, peut être aménagé, en ce qui concerne la fiscalité. C'est donc dans ce domaine de la fiscalité que l'on a le plus de chance d'arriver à mobiliser l'ensemble des pays producteurs sur des positions communes. Aussi, est-ce dans cette perspective qu'il convient de situer finalement notre action au sein de l'OPEP et d'apprécier le contenu de la résolution de Caracas. Autrement dit, pour l'Algérie, il n'a jamais été question de demander à l'OPEP de nous appuyer sur un certain nombre de revendications qui ne s'expliquent que par les conditions

qui nous sont spécifiques, et notamment par le contexte politique de notre pays. Voilà comment un pays révolutionnaire apprécie et détermine ses positions dans une situation donnée. Donc, à Caracas, comme à Téhéran et à Tripoli, notre action consiste à nous unir et à travailler avec les autres pays partenaires sur quelque chose qui peut avoir un caractère commun et qui soit susceptible de recueillir le consensus de tous. A ceux qui prétendent que nous ne sommes pas appuyés par l'OPEP pour telle ou telle chose, nous précisons que nous n'avons jamais demandé une semblable aide et que nous avons limité notre action dans l'OPEP à ce qui est sorti dans la résolution 120. Il faut rappeler, du reste, qu'au sein de l'OPEP, l'Algérie a été le premier pays à demander l'inscription, à l'ordre du jour de la conférence de Caracas, du problème des prix, de la fiscalité et de l'indexation. Ce dernier point, en particulier, a été soulevé et traité sur une initiative algérienne. Nous n'avons pas demandé à l'OPEP de nous suivre sur des questions qui ont un caractère spécifique à notre pays. Ceci est vrai pour l'Algérie et, dans une certaine mesure également, pour la Libye. En effet, la Libye n'a pas demandé l'appui de l'OPEP quand elle a réclamé et obtenu le relèvement de son prix posté avec effet rétroactif, ou bien quand elle a posé le problème du réinvestissement obligatoire, etc... De la même manière, nous, non plus, lorsqu'il s'agit de la poursuite des investissements à engager, dans l'avenir, pour maintenir et développer les réserves ou bien quand nous visons le contrôle des sociétés étrangères en Algérie, nous ne posons pas le problème, pour l'instant, sous la forme d'un ralliement des autres pays membres à nos conceptions. Nous essayons, tout simplement, dans le cadre de notre action, au sein de l'OPEP, de soulever ces questions comme des idées à faire mûrir au sein du monde pétrolier, non comme des objectifs à adopter immédiatement par l'Organisation des Pays Producteurs. Au demeurant, ce ne serait pas logique, de notre part, de demander à des pays de nous soutenir sur des positions qu'ils n'ont pas encore adoptées pour leur propre compte.

Pour les objectifs qui lui sont propres et qui répondent aux conditions nouvelles qu'elle a su créer sur le plan interne, l'Algérie, comme l'a souligné très souvent le Président Boumediène, compte d'abord sur elle-même. S'agissant en particulier de la transformation des rapports qui la lient aux sociétés pétrolières, il est normal qu'elle essaye d'y parvenir par la voie de la négociation.

Mais la négociation est avant tout l'art de se créer des atouts et de les valoriser. C'est dans ce sens qu'il convient de comprendre et de mesurer la portée de toutes les actions engagées par le Pouvoir révolutionnaire depuis le 19 juin 1965. Dans le même ordre d'idées, on peut considérer qu'agir au sein de l'OPEP, c'est d'abord une manière de participer au mouvement des pays en voie de développement en vue d'infléchir l'organisation des rapports économiques internationaux dans le sens d'une évolution favorable à l'émancipation économique de ces pays ; mais c'est aussi apporter, à l'Algérie, dans l'action qui lui est spécifique pour la solution des problèmes qui la concerne, un soutien susceptible de renforcer ses positions dans les négociations.

où elle est engagée où qu'elle serait amenée à engager. Continuer à défendre, au sein de l'OPEP, certaines des idées force de notre politique pétrolière, telles que le contrôle des sociétés étrangères et l'intégration, cela constitue une contribution à l'action de tous les pays producteurs de matières premières.

A l'inverse, la concrétisation de nos objectifs, même quand nous y parvenons par nos propres moyens exclusivement, constitue un apport positif au progrès de la cause des pays producteurs de l'OPEP, ainsi que des pays producteurs et exportateurs de pétrole qui ne font pas partie de cette partie de cette organisation. Du reste, pour illustrer cette évidence, on peut citer le cas du Nigeria, de l'Arabie Séoudite et de l'Irak qui, au cours de l'automne dernier, ont bénéficié d'une augmentation substantielle de leurs prix postés offerte spontanément par les sociétés pétrolières à la suite des résultats que la Libye a arrachés par sa propre action. Dans le même ordre d'idées, on peut dire que l'action engagée par l'Algérie depuis 2 ans et les mesures prises par notre gouvernement en juillet dernier, ont eu une influence certaine sur l'évolution et l'aboutissement des négociations qui étaient en cours en Libye. C'est de cette manière que s'exprime et se concrétise la solidarité qui lie tous les pays membres de l'OPEP.

Pour en revenir à l'OPEP, c'est sur le plan de la fiscalité que nous avons centré notre action. Quand je parle de fiscalité, je vise absolument tous les aspects afférents à cette question. De ce point de vue là, nous considérons que Téhéran est positif. C'est positif parce que Téhéran, comme ce fut le cas, à la suite des résultats obtenus en Libye l'an dernier, a fait bouger tout le marché pétrolier, ce qui a permis de réduire considérablement la marge sur laquelle s'appuyaient, en particulier, nos vis-à-vis français pour contester les demandes algériennes. Faut-il rappeler que tous les chiffres que nous avons avancés, dans le passé, étaient rejetés ou contestés du côté français, sous prétexte que nos demandes se situaient complètement en dehors des conditions d'équilibre du marché pétrolier mondial. Par le fait que les conditions fiscales prévalant dans les pays du Golfe ont été améliorées, complétant ainsi les résultats obtenus en septembre 1970 et l'action engagée par le Vénézuéla, la marge de manœuvre des sociétés françaises, s'est trouvée considérablement réduite.

EL MOUDJAHID : On peut dire, Monsieur le Ministre, que la décision qui a marqué au Golfe, le très net recul des grandes sociétés internationales, s'est appuyée, pour la première fois, sur l'affirmation ferme du principe de la souveraineté des pays producteurs ?

REPONSE : En effet, un autre aspect positif à noter à propos des résultats de Téhéran tient au fait que ces résultats ont été obtenus à la suite de l'action engagée par les pays producteurs. C'en est fini, ainsi, de la tradition qui faisait que, dans le passé, ces problèmes n'étaient réglés que par des mesures unilatérales arrêtées par les sociétés exclusivement ; les Etats, tous souverains qu'ils se proclamaient, n'étaient pas admis dans le règlement de ces questions. Ils n'avaient d'autre rôle que celui d'enregistrer les décisions des sociétés. Au sein de

l'OPEP, nous sommes arrivés maintenant à l'inverse, c'est-à-dire à faire admettre l'idée de l'action souveraine, ou bien pour user d'un vocable de circonstance, unilatérale des Etats, A ce propos, je voudrais rappeler que, si cette idée des mesures unilatéralement existait déjà dans les esprits, c'est tout de même l'Algérie qui fournit beaucoup d'exemples et de précédents dans la mise en œuvre concrète et effective de la souveraineté des Etats pour la définition des conditions fiscales et la fixation des prix. Peu importe, aujourd'hui, si les Etats du Golfe ne sont pas arrivés à cette limite ; il n'en demeure pas moins que nous avons éliminé définitivement, la méthode qui consistait à faire traiter ces problèmes uniquement par les sociétés. Car, maintenant, il y a un accord où les pays sont parties prenantes au sens juridique du terme, après avoir été le facteur déterminant dans l'évolution qui a conduit au contenu de cet accord. Ce sont eux qui ont finalement créé la décision.

Et, enfin, pour la première fois, l'idée de la solidarité s'est cristallisée autour d'objectifs déterminés, grâce à une action concrète, celle du recours à la voie législative ou réglementaire, et grâce également à l'appui matériel apporté au pouvoir juridique découlant de la souveraineté. Cet appui réside dans le recours à des mesures coercitives vis-à-vis des sociétés, mesures parmi lesquelles l'embargo était retenu explicitement, un embargo non seulement appliqué par un pays déterminé, mais par tout un ensemble de pays. En effet, il faut bien spécifier que l'embargo tel qu'il a été envisagé devait frapper une société déterminée dans tous les pays, même si elle n'est en infraction que dans un seul pays ; ce qui est absolument novateur. Voilà, peut-être l'élément qui apparaît comme étant l'aspect le plus positif dans les résultats de Téhéran.

Le fait nouveau qui s'est produit à Téhéran, ce n'est donc pas tant la forme selon laquelle s'est exprimée la solidarité des pays de l'OPEP, mais c'est surtout la transformation des rapports entre les sociétés pétrolières et les Etat du Golfe qui ont décidé d'exercer pleinement leur souveraineté et c'est ce qui constitue, du moins pour l'Algérie, le fait le plus important, car tout ce qui contribue à la transformation des rapports entre les Etats et les sociétés, tout ce qui tend à diminuer l'omniprésence et l'omnipotence des sociétés, doit être considéré comme un élément positif. Beaucoup plus que l'embargo, cette transformation des rapports constitue le meilleur appui que les pays du Golfe peuvent nous apporter.

D'ailleurs, les sociétés ne se sont nullement trompées sur le sens et la portée de cet événement. On s'en aperçoit quand on considère la préférence que semblent accorder ces sociétés à consentir des avantages financiers et à se montrer réticentes quand il s'agit de la nature des rapports qui les lient aux Etat producteurs. Au demeurant, l'insistance avec laquelle elles s'attachent à la notion de stabilité doit être étendu surtout comme l'expression de leur désir d'enrayer, au plus vite, le processus évolutif qui conduit inexorablement à la fin de leurs privilèges. Pour elles, la stabilité réside davantage dans le maintien du système des concessions que dans le gel des conditions financières de l'exploitation.

Mais cela ne veut pas dire que nous considérons que les chiffres obtenus à Téhéran soient des chiffres justes. Nous estimons qu'on aurait pu faire mieux, parce que le prix du pétrole brut demeure encore côté au-dessous de sa valeur normale. Nous estimons que le minimum qu'on aurait pu obtenir pour satisfaire aux exigences de l'équité, était de placer le pétrole des pays en voie de développement au même niveau que celui des pays développés. Cela reste donc un objectif pour l'avenir ; pour l'immédiat, les choses ont tout de même bougé notablement ; c'est l'essentiel.

Pour ce qui nous concerne, notre action, à Téhéran, s'est placée dans le cadre strict de la résolution 120. Il y a une logique depuis Caracas. Nous avons établi une Charte et c'est dans le cadre de cette charte que nous agissons. Nous n'avons pas agi autrement.

EL MOUDJAHID : Monsieur le Ministre, depuis quelques semaines, les sociétés internationales lancent une campagne sur les intérêts des consommateurs. N'est-ce pas là, un nouveau faux problème ?

REPOSE : Jusqu'à présent, sans augmentation du prix du pétrole, les prix des produits venant des pays industrialisés montaient considérablement. C'est un phénomène qui existait avant cette affaire du pétrole. On ne va pas nous dire maintenant, que c'est le pétrole brut qui sera tenu pour le principal responsable de ce qu'on appelle l'inflation mondiale. On n'a pas tenu le même langage lorsqu'on a augmenté le prix du charbon. Par ailleurs, bien avant qu'intervienne l'augmentation du prix fiscal des pays producteurs, les prix des produits raffinés ont connu des augmentations successives et d'une ampleur autrement plus grande que celle des prix fiscaux introduite récemment par les pays de l'OPEP. Dans le courant de la seule année 1970, on a enregistré, dans certains pays européens, jusqu'à trois augmentations successives. En particulier, le fuel, qui entre pour une grande part dans l'utilisation industrielle, est passé presque du simple au triple de son prix. De toute façon, cette montée des prix dans les pays industrialisés, devait suivre son ascension, même si les prix fiscaux des pays producteurs de pétrole n'avaient connu aucune modification. Il était, par conséquent, normal que, de notre côté, nous prenions des dispositions pour essayer d'éliminer la distorsion ainsi créée à notre détriment. En fait, donc, l'indexation introduite à la suite de la Conférence de Caracas, a pour objet de corriger un phénomène qui est déjà apparu avant cette indexation, qui a pour objet de sauvegarder le pouvoir d'achat des revenus que nous tirons du pétrole ; maintenant, c'est aux pays industrialisés de stabiliser leurs prix. De deux choses l'une : ou bien ils stabilisent leurs prix, et les affaires marcheront normalement pour tout le monde, ou bien, il y aura une flambée des prix, et nous suivrons.

Nous ne cherchons pas du tout à mettre les pays consommateurs dans une situation intenable. Tout ce que nous recherchons, c'est une solution d'équité qui garantisse la sauvegarde de nos intérêts. Il ne faut pas que ce qui a été imposé par les sociétés qui en sont les agents

économiques soit invoqué aujourd'hui comme une contrainte pour nier nos droits. En vérité, la distorsion se situe au niveau des intermédiaires que sont les sociétés pétrolières qui veulent absolument continuer à réaliser des profits hors du commun et de la fiscalité des pays consommateurs qui ont la facheuse tendance de considérer les matières premières comme un don de la nature destiné à l'usage exclusif des nations industrialisées auxquelles les pays en voie de développement servent tout simplement de lieux de dépôt, à l'occasion. C'est à ce niveau-là qu'il faut porter l'accent.

Mais, pour cela, la parole est aux consommateurs. Pour notre part, nous pouvons très bien fournir notre pétrole dans des conditions qui nous assurent une rémunération suffisamment valable et maintiennent pour l'utilisateur un prix compétitif.

En Algérie, nous sommes prêts à assumer notre rôle de producteur, de transporteur et, pourquoi pas, de raffineur et de transformateur. Nous serions heureux de vendre des produits raffinés et des produits pétrochimiques aux prix qui sont en vigueur sur le marché européen ! Mais, alors pourquoi la C.E.E. s'ingénie-t-elle à dresser des barrières à l'introduction de nos produits raffinés et pétrochimiques en Europe ?

Si l'on se soucie du consommateur européen, pourquoi n'a-t-on rien dit des hausses récentes sur les produits raffinés dont les prix sont passé du simple au double, voire au triple ?

Pourquoi ces augmentations ont-elles été avalisées sous forme de hausse dites « techniques », pour couvrir le relèvement du coût de raffinage et la montée des tarifs du transport maritime ?

Ainsi, qu'un armateur juge bon d'augmenter son tarif pour profiter de la conjoncture, on appelle cela une « hausse technique ». Qu'un conducteur de bateau double ou triple son prix, on qualifie également cela de « hausse technique » et on n'y trouve aucunement matière à scandale.

De grandes sociétés pétrolières m'ont affirmé que le coût des raffineries a augmenté de 40 pour cent en un an et que le prix des tankers a plus que doublé en 2 ans et qu'il va même tripler maintenant. Et pourtant, personne ne s'en est plaint. Aucune campagne de presse ne s'en est suivie, bien que ce soit le consommateur qui ait eu à supporter toutes ces hausses.

Que pour des raisons analogues, le prix du charbon augmente en Europe et que celui du coke double ou triple, cela paraît tout à fait naturel. Que les gouvernements européens relèvent le tarif de l'électricité et du gaz d'un pourcentage qui ne s'éloigne pas du pourcentage de hausse demandé et obtenu par les pays producteurs de pétrole, ce fait est enregistré comme un élément normal de la conjoncture.

Pour une juste appréciation de la comparaison, il convient de retenir, pour les cas de l'électricité, du charbon, du coke, etc... non seulement les augmentations intervenues récemment, mais toutes les

hausse appliquées depuis 1960 par ces gouvernements européens auxquels personne ne reproche d'agir unilatéralement, alors que les prix fiscaux du pétrole brut sont restés gelés pendant dix ans. Mais que les pays producteurs qui ont connu avant 1960, une baisse constante du prix de leur pétrole, et depuis cette date, ont vu ce prix figé, réclament maintenant pour ce prix, une augmentation qui suffit à peine à compenser le renchérissement des coûts dû à l'inflation mondiale, on crie au grand scandale, et on parle avec compassion du sort du consommateur.

En fait, ce sont les pétroliers qui, pour mieux couvrir leurs appétits, mettent en avant le consommateur. Soit, s'il y a un problème du consommateur, nous le prenons en considération, mais que l'on prête également un certain égard aux intérêts du producteur.

En ce qui nous concerne et si cela peut aider à atténuer les charges qui pèsent sur le consommateur, nous sommes prêts à jouer notre rôle de producteur et à nous passer des grandes compagnies internationales autant que des sociétés d'Etat des pays consommateurs qui n'ont d'autre but que de se substituer aux sociétés internationales en vue de s'attribuer les profits pour lesquels elles les envient.

EL MOUDJAHID : Monsieur le Ministre, la stratégie pétrolière algérienne est nécessairement inspirée de nos options révolutionnaires. Pouvez-vous nous en définir davantage l'impact par rapport à notre développement depuis 1965 et vis-à-vis de nos perspectives futures ?

REPONSE : Nous avons agi, au sein de l'OPEP, pour arriver au règlement du problème de la fiscalité et de celui du prix. En ce qui concerne les autres problèmes, en particulier le contrôle des sociétés étrangères, si nous n'avons pas jugé opportun, pour l'instant, de demander l'appui des pays de l'OPEP, dans les formes où cet appui s'est manifesté pour l'application de la résolution de Caracas, cela ne veut pas dire, pour autant, que nous avons renoncé à ce principe, loin de là. Cependant, nous estimons que nous pourrions régler ce problème par nous-mêmes. Parce qu'il s'agit d'un objectif qui est mûr en Algérie et qui ne l'est pas ailleurs. La justification, pour nous, de cette revendication, vient des conditions que le Pouvoir révolutionnaire a su créer sur le plan interne. C'est de là que ressort la nécessité de poser cette revendication et c'est également sur le plan interne que nous trouvons l'appui nécessaire pour la réaliser. Pays révolutionnaire authentique, nous ne pouvons pas concevoir des objectifs révolutionnaires chez nous et prétendre mobiliser l'infanterie des autres pour les réaliser.

La justesse de notre stratégie tient en ce que nous définissons nos objectifs en fonction des moyens que nous avons chez nous, de telle sorte que le succès de notre action soit assuré, puisque nous nous mettons en état d'atteindre nos objectifs par nous-mêmes. Comme vous le savez, l'action du Pouvoir révolutionnaire part du principe qu'il faut d'abord compter sur nous-mêmes. L'Algérie, qui a réalisé sa Révolution, qui a transformé son économie, peut aujourd'hui, sur le

plan pétrolier, s'assigner des objectifs qui lui sont propres et envisager un certain nombre d'idées qu'elle s'est attachée à faire mûrir par ses actions passées. Car, c'est par l'action révolutionnaire du peuple algérien et non pas grâce au soleil méditerranéen que des solutions nouvelles aux problèmes pétroliers sont arrivés à maturité en Algérie. Ces solutions vont s'imposer aux sociétés pétrolières françaises comme elles se sont imposées dans d'autres secteurs de l'économie et à d'autres sociétés pétrolières, auxquelles nous sommes arrivés à faire admettre nos objectifs. El Paso était, auparavant, une société concessionnaire en Algérie comme les autres. A la suite de toute une série d'actions, il se trouve qu'aujourd'hui, avec El Paso, nous avons établi des rapports d'un type nouveau, qui se sont créés sous l'action de l'Algérie. Quant il s'agit d'un objectif qui découle d'une option révolutionnaire, il serait puéril de penser qu'on peut se le faire octroyer. On le met en avant au moment où l'on se sait en mesure de l'imposer. Même si l'autre partie cède, elle le fait quand elle sait que les conditions objectives réunies l'obligent à céder, même dans le cadre d'une négociation. Il s'agit finalement pour elle de s'adapter à une situation nouvelle. La situation nouvelle survenue en Algérie depuis les accords de 1965, résulte de l'action interne entreprise par le Pouvoir révolutionnaire depuis le 19 Juin. Celui-ci a toujours déclaré que pour faire évoluer, sur le plan interne, nos rapports avec les sociétés étrangères et, sur le plan externe, nos rapports avec les pays développés, il faut d'abord transformer les conditions objectives prévalant chez nous. C'est ce que nous avons fait, en développant notre économie, en nationalisant nos entreprises industrielles, en formant des cadres et, d'une manière générale, en créant, dans notre pays, les bases nécessaires à l'éclosion d'une authentique industrie pétrolière nationale. C'est toute l'action menée de façon constante et soutenue par le Pouvoir révolutionnaire au cours de ces dernières années qui a fait que nous sommes maintenant en mesure de réclamer le contrôle de toutes les activités pétrolières en Algérie. Et pour parler plus net dans le domaine du pétrole, c'est l'existence de la SONATRACH, qui est une création industrielle où le Pouvoir révolutionnaire a investi des sommes considérables et qui n'est pas simplement une opération commerciale, qui constitue l'instrument stratégique de l'action du Gouvernement.

EL MOUDJAHID : Monsieur le Ministre, certains disent que la résolution de Téhéran n'assure aux pays méditerranéens l'appui de ceux du Golfe que dans la mesure où les demandes méditerranéennes ne dépassent pas celles du Golfe : qu'en pensez-vous ?

REPONSE : Le fait même que le cas du pétrole de l'Irak et d'Arabie Séoudite sortant par la Méditerranée, n'ait pas été réglé à Téhéran, montre de toute façon qu'en Méditerranée, tous le monde s'attend à ce que nous allons au-delà du Golfe.

Par ailleurs, à Téhéran, nous avons à établir une base sur laquelle notre solidarité devait s'exprimer. Cette base valable pour le Golfe, constitue, en même temps, le seuil de déclenchement de l'embargo et

de la solidarité du Golfe avec la Méditerranée, dans le cas où les pays de la Méditerranée demandent aux pays du Golfe de se solidariser avec eux.

Dans ces conditions, il est tout à fait logique que les pays du Golfe n'acceptent pas de déclencher l'embargo chez eux à l'encontre des sociétés avec lesquelles ils se sont accordés, pour des demandes qui vont au-delà de ce que ces pays ont obtenu pour eux-mêmes. Enfin, il y a au moins cela d'acquis et c'est très important. Mais les pays de la Méditerranée sont suffisamment forts en ce qui les concerne pour imposer leur demandes légitimes par leurs propres moyens. La meilleure preuve, c'est qu'en septembre dernier, la Libye a imposée ses augmentations par sa propre action et ce sont les avantages obtenus en Afrique du Nord qui ont amené le Golfe à bouger, la Libye étant parvenue à obtenir des avantages considérables sans que les pays du Golfe aient eu à intervenir.

De son côté, l'Algérie, par sa propre action, est arrivée à obtenir de la France l'ouverture de négociations touchant tout le système pétrolier et pas uniquement l'aspect fiscal. La Méditerranée constitue une force qui se suffit à elle-même et une force qui a montré son efficacité dans le passé.

Quant aux spéculations actuelles, selon lesquelles la Méditerranée se trouverait isolée et privée de l'appui du Golfe ou bien que le Golfe appuiera ou n'appuiera pas la Méditerranée, elles ont exactement la même valeur que les spéculations émises au moment de la formation du Cartel et selon lesquelles l'OPEP craquerait ou reculerait et qu'à Téhéran, il se produirait un éclatement du front des pays producteurs. Toutes ces spéculations se sont avérées fausses jusqu'à présent et ce qu'on dit actuellement sur la Méditerranée s'avèrera également faux. A aucun moment, il n'a été admis par nous, ni décidé par l'OPEP que les prix en Méditerranée seraient alignés sur ceux du Golfe. Sinon, il n'y aurait pas de négociation pour fixer les prix méditerranéens. La meilleure preuve c'est que l'Irak et l'Arabie Séoudite n'ont pas réglé le prix de leur pétrole méditerranéen à Téhéran.

Ceci dit, il ne faudrait pas non plus considérer qu'il n'y a d'embargo réel et efficace que si les pays du Golfe sont associés à la mesure. Il est vrai que les pays du Golfe exportent à travers le monde des quantités considérables de pétrole brut qui représentent trois fois environ les exportations réunies de la Libye et de l'Algérie. Mais, si nous regardons la structure des importations européennes, on s'aperçoit que les pays qui exportent leur pétrole, à partir de ports méditerranéens, comptent pour plus de 50 % des importations européennes en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et que la Libye et l'Algérie seules participent pour près de la moitié de ces importations. Un embargo des expéditions algériennes et libyennes peut donc, autant qu'un embargo du Golfe, créer de sérieuses difficultés dans l'approvisionnement de l'Europe qui devra, du jour au lendemain, trouver une source de substitution de 200 millions de tonnes/an sur les 450 millions

de tonnes/an qu'elle importe en provenance des pays de l'OPEP, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ces perturbations seraient d'autant plus difficiles à surmonter qu'il s'agira de remplacer 200 millions de tonnes de pétrole non-sulfureux et d'excellente qualité, ce qui est pratiquement impossible lorsque l'on sait que les pétroles du Golfe sont tous sulfureux et de moins bonne qualité que ceux produits par l'Algérie et la Libye.

Il n'est pas dit que les pays méditerranéens solliciteront l'embargo du Golfe pour imposer leur point de vue. Nous sommes suffisamment forts par nous-mêmes. En tout état de cause, pour notre part, nous n'avons jamais soutenu que l'embargo était l'arme suprême. L'Algérie dispose de moyens plus efficaces pour concrétiser ce qu'elle recherche.

EL MOUDJAHID : Certains milieux occidentaux agitent comme une menace aux revendications des pays producteurs, de recourir à d'autres formes d'énergie ainsi qu'à d'autres sources d'approvisionnement, en remplacement du pétrole nord africain : qu'en pensez-vous, Monsieur le Ministre ?

REPONSE : C'est une raison de plus, pour nous, de retirer maintenant le plus d'argent possible aux sociétés pour les empêcher de créer des sources d'énergie concurrentes ; cela nous permettra, en outre, de consacrer cet argent au développement de notre pays.

Pour des raisons politiques, la recherche par les sociétés, d'une diversification des sources d'approvisionnement est inévitable ; de même que d'autres formes d'énergie viendront inéluctablement, le progrès l'exige. Il ne sert donc à rien de sacrifier maintenant nos intérêts pour éviter une chose qui est inévitable. Néanmoins, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs :

Premièrement, s'il est exact que l'énergie nucléaire prendra, dans l'avenir, une part du marché énergétique, cela n'empêchera pas le pétrole de continuer à occuper une part importante de ce marché.

Deuxièmement, l'électricité nucléaire ne remplacera jamais totalement le pétrole. Il y a des usages où le pétrole est irremplaçable.

Troisièmement, beaucoup d'économistes affirment qu'aux environs de 1980, la consommation des matières plastiques égalera celle de l'acier, ce qui veut dire que les hydrocarbures connaîtront, à leur tour, une diversification dans leur utilisation. Ils perdront, certes, une part du marché comme source d'énergie, mais gagneront une place nouvelle sur celui des matières premières nécessaires à la chimie et à la pétrochimie.

En conclusion, les perspectives d'avenir ne nous incitent pas du tout à brader maintenant notre pétrole. Pendant longtemps encore, nous pourrons le vendre et le vendre convenablement. De plus, pour l'énergie nucléaire, la source se trouve également chez nous, pays en voie de développement, car les fournisseurs d'uranium appartiennent aussi au Tiers-Monde. Et pourquoi ne verrait-on pas, peut-être, l'OPEP

s'étendre un jour aux producteurs d'uranium, à moins que d'ici là, tous les 77 suivent l'exemple de l'OPEP dans leur action. Et puis, enfin, pourquoi ne pas souhaiter *que tous les pays producteurs de toutes les matières premières s'unissent.*

Il n'y a pas de raison pour que ce qui se passe pour les producteurs de pétrole ne soit pas possible pour les producteurs des autres matières premières. C'est vous dire que nous ne nous sentons nullement désarmés.

Aux qualités du pétrole méditerranéen, il faut ajouter les avantages géopolitiques et géoéconomiques venant du fait qu'en période de haute conjoncture, le fournisseur situé près du consommateur jouit d'un avantage exceptionnel. En effet, pour des raisons de sécurité et de tranquillité à long terme, plus les besoins sont grands, plus le problème de distance devient important ; on a donc intérêt à réduire cette distance, car plus elle est grande, plus les risques sont élevés. Il ne suffit pas de dire que l'on peut trouver du pétrole ailleurs pour considérer qu'on a trouvé la solution.

Ces considérations, et ces critères font, du reste, qu'aujourd'hui, si la substitution d'une autre source d'approvisionnement à la source méditerranéenne peut être envisagée, cette substitution ne peut s'évaluer simplement d'un point de vue quantitatif, car ce n'est un secret pour personne que le pétrole du Golfe, en raison notamment de sa teneur élevée en soufre, n'est utilisé dans les raffineries que mélangé aux bruts d'Afrique du Nord. S'il trouvait les bateaux pour son transport et s'il était utilisé seul, le pétrole du Golfe poserait aux raffineurs et aux consommateurs des problèmes inextricables, dont la solution sera, en tout cas, toujours onéreuse. Naturellement, on peut affirmer que des solutions technologiques finiront par être mises au point et appliquées au problème de la pollution de l'environnement ou à celui de l'entretien des installations ; mais, il convient d'observer qu'en cas de conflit entre les pays producteurs méditerranéens et les sociétés, les problèmes découlant de la substitution d'un pétrole sulfureux et lourd aux pétroles nord-africains se poseraient dans l'immédiat et les solutions technologiques ne constituent pas un moyen réalisable à court terme. Et à long terme, ces solutions seront-elles, pour les sociétés, moins coûteuses financièrement que l'acceptation des conditions formulées par les pays producteurs ?

EL MOUDJAHID : Monsieur le Ministre, vous venez de passer en revue, d'une manière très approfondie, les questions du pétrole dans le monde. Pouvez-vous, situer pour nos lecteurs, la question du pétrole algérien dans le cadre des relations algéro-françaises ?

Réponse : Maintenant, le prix du pétrole et la fiscalité pétrolière sont définis d'une manière mondiale. Jusqu'à présent, les positions que l'Algérie défendait étaient considérées, par les partenaires français, comme des positions manquant de sérieux ; on a usé de toutes sortes de qualificatifs pour essayer de disqualifier le point de vue de l'Algérie. La France, au contraire, invoquait le fait qu'elle ne pouvait pas souscrire à quelque chose qui s'écarterait des règles internationales et qui ne correspondrait pas aux données du marché mondial. Maintenant,

que l'Algérie est engagée dans une action qui a modifié le marché mondial, les sociétés françaises peuvent se considérer comme comblées, puisqu'elles se sont toujours déclarées prêtes à souscrire à ce qui prédomine dans le marché mondial. Ce marché mondial leur indiquera un prix ; elles n'auront plus qu'à accepter. On peut dire, finalement, que nous avons agi pour répondre au vœu des sociétés françaises : ne souscrire à rien, en dehors de ce qui est normal selon les données du marché international du pétrole. Cette fiscalité, à propos de laquelle la France faisait le reproche à l'Algérie de vouloir imposer des conditions exceptionnelles sortant du droit commun, va maintenant se régler dans le cadre de ce droit commun qui s'imposera à l'Algérie tout autant qu'à la France. L'Algérie se félicite que la conjoncture ait évolué dans un sens qui a confirmé ses positions et a même fait évoluer les choses en sa faveur ; ce qui a fait justice de toutes les thèses sur lesquelles on s'était basé pour récuser les demandes de l'Algérie.

Enfin, soulignons que l'Algérie dispose d'un atout supplémentaire, c'est notre aptitude à nous passer des sociétés étrangères. Si nous avons admis, dans certaines conditions, le maintien de la présence des sociétés françaises, c'est pour tenir compte de la spécificité des rapports entre l'Algérie et la France et de la politique de coopération. Sinon, elles auraient suivi le même sort que celui des autres sociétés étrangères. La déception que nous laisse l'expérience des rapports avec ces sociétés fait que nous avons déjà largement payé le prix de la coopération.

EL MOUDJAHID : Monsieur le Ministre, il est apparu que la situation évolue très vite et que nous nous dirigeons vers une nouvelle zone de prix indépendante qui est celle de la Méditerranée ?

REPONSE : La méthode qui consiste à rattacher les prix des pétroles méditerranéens à ceux du Golfe est une pratique héritée des sociétés pétrolières étrangères. Le système, en effet, consistait à déduire les prix des pétroles méditerranéens de ceux du Golfe, lesquels étaient rattachés à leur origine, au système des prix de la mer des Caraïbes dérivé lui-même des prix du Golfe du Mexique, c'est-à-dire de ceux en vigueur sur le marché intérieur américain.

Cette liaison, à l'échelle internationale se justifiait du fait que les pétroles américains constituaient la principale source d'approvisionnement dans le monde et alors que la production du Moyen-Orient en était à ses débuts. Mais l'éclatement du marché mondial en zones de production et en marchés cloisonnés avait transformé le système de prix élaboré par les sociétés en une fiction ne reposant sur aucune justification rationnelle et permettant aux trusts étrangers de manipuler à leur guise le niveau des prix du pétrole dans les pays producteurs sous-développés. C'est ainsi que les prix des pétroles du Moyen-Orient et de la Méditerranée, ont subi, en 1959 et 1960, une série de baisses décidées par les sociétés, alors même que les prix directs du Golfe du Mexique n'avaient subi aucune modification.

Ce système s'est traduit pour les prix des pétroles méditerranéens par une pénalisation représentant la somme de toutes les disparités

accumulées à chaque phase de la série de déductions par lesquelles les sociétés rattachent entre elles les diverses zones de production, au gré de leurs intérêts ; cette situation se trouve encore aggravée, chaque fois que les conditions du marché des frets maritimes, comme c'est le cas avec la fermeture du Canal de Suez, viennent augmenter les différentiels de fret entre la Méditerranée et la zone du Golfe.

Continuer donc à rattacher mécaniquement les prix de la Méditerranée à ceux du Golfe, c'est entériner un système arbitraire et injuste, qui ne correspond absolument plus aux données actuelles de l'industrie pétrolière internationale, ni aux intérêts des pays producteurs. Et cela, d'autant plus que les quantités et les qualités du pétrole africain justifient pleinement, aujourd'hui, la création d'une nouvelle zone de prix. Sait-on par exemple, que ce pétrole africain, qui est non sulfureux concurre à plus de 50 pour cent dans l'approvisionnement de l'Europe et, que le Golfe participe pour la même part à cet approvisionnement ? D'autre part, il y a lieu de rappeler, à ce propos, que le Nigeria, autre pays africain producteur de pétrole et bien que non encore membre de l'OPEP, tend à rattacher sa position à celles de l'Algérie et de la Libye.

Au demeurant, en dehors du Venezuela et des autres régions, on semble s'orienter maintenant vers la définition d'une nouvelle zone de prix en Méditerranée distincte de celle du Golfe. Ceci était déjà apparu à Caracas et se trouve confirmé par le fait que l'accord de Téhéran n'a réglé que le problème du prix du pétrole du Golfe. Cet accord n'a pas réglé le problème du prix méditerranéen y compris celui du pétrole du Golfe quand ce dernier est exporté par la Méditerranée. On peut en conclure que, dans l'esprit des sociétés comme dans celui des pays producteurs, on s'attend à l'apparition *d'un prix méditerranéen en soi*, qui, tout en étant plus ou moins lié à celui du Golfe, n'en aura pas moins ses caractéristiques propres. Cette liaison avec le pétrole du Golfe ne peut plus donc être *une liaison purement mathématique*. Il y a autre chose, car s'il ne s'agissait que d'une liaison purement mathématique, les négociateurs de Téhéran n'auraient eu aucune peine à déterminer le prix du pétrole irakien et séoudien évacué par des ports méditerranéens, à partir du moment où ils se sont entendus sur le prix à appliquer à ce même pétrole quand il est embarqué dans le Golfe. Ce pétrole sortant des mêmes gisements, la distinction ne vient que de la direction des pipe-lines. Donc, il apparaît ainsi très nettement qu'il y a quelque chose de spécifique à la Méditerranée, dont il faudra bien quantifier la valeur, en plus de ce qui est afférent au simple différentiel de fret. Autrement dit, si on n'a pas réglé le prix du pétrole irakien et séoudien sortant par la méditerranée, *ce n'est sûrement pas pour aller vers une baisse. C'est certainement pour aller vers une augmentation* que l'on a finalement convenu d'attendre. Les pays producteurs ont été intransigeants, à ce sujet, et c'est le point de vue qui s'est imposé finalement aux grandes sociétés internationales. Donc, on s'oriente ainsi vers un prix méditerranéen, qui sera un prix en soi et c'est l'objet de notre prochaine rencontre à Tripoli. Ce prix devra certainement assurer au pétrole méditerranéen une plus-value par rapport au pétrole du Golfe.

EL MOUDJAHID : Les sociétés disent qu'elles vont venir à Tripoli discuter avec les quatre pays? Est-ce possible ?

REPONSE : Rien n'a été décidé à ce sujet. Nous allons d'abord mettre au point nos chiffres, et essayer de les rendre cohérents. Ceci a été fait pour ce qui est de l'Algérie et de la Libye, il faut maintenant le faire pour l'ensemble des quatre pays concernés.

Reste la méthode de discussion, c'est une autre histoire. Le problème essentiel est de s'entendre sur ce qu'il faut obtenir. Chaque pays discutant collectivement ou séparément, devra, autant que possible, discuter en fonction d'un certain nombre d'idées et de chiffres arrêtés en commun.

EL MOUDJAHID : D'autre part, Monsieur le Ministre, quelles incidences aurait l'éventuelle réouverture de Suez sur le niveau des prix ?

REPONSE : Dans la mesure où l'on s'oriente vers la formation d'une nouvelle zone de prix en Méditerranée, indépendante de celle du Golfe, la réouverture éventuelle du canal de Suez n'aurait aucune influence sur les prix du pétrole méditerranéen.

Comme je vous l'ai déjà dit, si le problème des prix en Méditerranée était une simple question de différentiel de fret par rapport à ceux du Golfe, les prix du pétrole irakien et séoudien qui est évacué par la Méditerranée orientale aurait été réglé à Téhéran, en même temps que le prix appliqué à ce même pétrole, en provenance des mêmes gisements, et évacué par les terminaux du Golfe. Or, cela ne s'est pas fait. C'est donc qu'il s'agit d'une toute autre question. Par contre, la réouverture éventuelle du canal offrirait aux pays riverains du Golfe, la possibilité de réajuster leurs prix puisque leur pétrole livré en Europe emprunterait un trajet considérablement raccourci. Ce réajustement n'occasionnerait par ailleurs, aucune charge nouvelle aux consommateurs car il s'agira alors tout simplement de transférer au bénéfice des pays producteurs une marge qui revient actuellement aux propriétaires des tankers et aux sociétés pétrolières qui utilisent leur propre flotte, marge qui entre entièrement dans les coûts que supportent en ce moment les consommateurs.

EL MOUDJAHID : Monsieur le Ministre, toutes ces nouvelles perspectives vont très certainement engendrer un nouveau prix algérien adapté à la nouvelle situation. A quel niveau le situez-vous ?

REPONSE : Jusqu'à une certaine époque, nous nous sommes attachés à nous définir par rapport au système de prix en vigueur dans les autres pays de l'OPEP, notamment ceux du Moyen-Orient, afin de mettre fin au régime discriminatoire imposé à l'Algérie et de revenir, dans une première étape, au régime de droit commun en vigueur dans les principaux pays producteurs.

Cet alignement, sur la base de ce qui existait alors dans les autres pays, était destiné tout simplement à corriger le système particulier qui était en vigueur dans notre pays.

A partir du moment où le niveau de référence existant s'est trouvé remis en question par tous les pays producteurs, lors de la conférence de Caracas, il paraît normal de rechercher une nouvelle base de référence sur laquelle fonder le niveau des prix des pétroles méditerranéens.

Le système de prix qui a prévalu, jusqu'ici, reste caractérisé par sa profonde injustice et son inéquité à l'égard des intérêts des pays producteurs. Tant que cette injustice subsistera, il ne pourrait être question de stabilité, car il n'est pas possible de bâtir quelque chose de solide et de durable, si l'équilibre des intérêts en présence demeure affecté à la base par la survivance d'inégalités fondamentales.

Il s'agit donc, puisque l'on parle de stabilité fiscale, d'établir une nouvelle base de référence qui assure un partage équitable des résultats engendrés par l'exploitation de notre pétrole, ainsi qu'une protection efficace du niveau de nos revenus dans l'avenir.

Cette base de référence ne peut être, dans les conditions actuelles de l'économie internationale, que le rattachement des prix postés du pétrole brut fourni par les pays en voie de développement aux prix des produits énergétiques en vigueur dans les pays industrialisés.

Cette base de référence se justifie d'autant plus qu'elle permettrait d'aligner les prix de notre pétrole sur ceux des pétroles bruts produits dans les pays consommateurs et de supprimer l'inégalité dont nous étions les victimes.

Sur la base de ces hypothèses, le prix posté du pétrole algérien type Hassi-Messaoud devrait, dans l'avenir, se situer à un niveau très supérieur à tous les chiffres qui ont été avancés jusqu'à présent.